



# Le Budget Primitif 2022



Le Maire de Lyon,  
**Grégory DOUCET**



Première Ajointe au Maire de Lyon,  
déléguée aux Finances,  
à la Commande publique  
et aux Grands événements,  
**Audrey HENOCQUE**

Le budget primitif 2022 est un budget de résilience et d'ambition. Résilience parce qu'il nous a fallu assumer un contexte sanitaire qui faisait peser des incertitudes sur nos capacités financières et que nous l'avons dépassé. Ambition parce que 2021 a été une année d'arbitrage sur nos politiques publiques, de notre programmation pluriannuelle d'investissement et que nous poursuivrons sa concrétisation avec les arrondissements, les membres de l'exécutif et les Lyonnais.es.

Nos priorités sont claires et le contexte financier nous est favorable. La Ville de Lyon, malgré la dette écologique et patrimoniale qu'elle porte et que nous devons assumer, a gardé la confiance de ses partenaires et des observateurs internationaux. Standard & Poor's nous a ainsi confirmé la note AA, nous créditant d'une gestion financière « forte » et d'un « cadre institutionnel favorable ».

Même si l'année 2021 a encore été impactée par la crise sanitaire, la Ville de Lyon a choisi ses priorités pour 2022, confortant sa stratégie financière.

Sans négliger pour autant le coût du rattrapage pour compenser l'inaction climatique historique, les élu.es lyonnais.es et l'exécutif mettront encore cette année toutes leurs forces et leur implication au service d'ambitions sociales, démocratiques, économiques. Et ce, au travers de politiques publiques fortes notamment dans les domaines du scolaire, de l'enfance, de la culture, des sports ou des solidarités.

Pour mettre en œuvre les ambitions de notre plan de mandat, nous bénéficierons de recettes de fonctionnement plus dynamiques, en progression de plus de 3% par rapport à 2021, soit près de 707 M€.

Ce qui permettra une progression raisonnées des dépenses réelles de fonctionnement de +2,5% sur 2022, soit près de 630 M€, dans le respect de la trajectoire fixée pour la réalisation de notre ambitieux plan de mandat. Une trajectoire maîtrisée en termes d'endettement et d'épargne.

La valorisation des ressources humaines au service de la collectivité est également une démarche que nous portons : nous allons nous mobiliser concrètement pour engager la ville dans un mouvement de promotion des services publics en revalorisant les salaires des agents, en procédant à de nouveaux recrutements, en mettant en place un bouclier social sur le temps de travail... ceci afin de consolider les services publics du quotidien : la petite enfance, la police municipale ainsi que tous les métiers en tension de notre collectivité. Ce sera une progression volontariste de +3% des dépenses de personnel, contenue dans la progression globale de +2,5% des dépenses de fonctionnement.

Cet objectif prioritaire de création d'emplois nous permettra en 2022 de garantir la réalisation d'actions prioritaires dans les domaines de la santé, de la proximité et du handicap. Nous accompagnerons aussi notre politique scolaire en favorisant l'ouverture et l'extension d'écoles primaires. Enfin, cela permettra bien sûr d'appuyer l'engagement des projets prioritaires de notre plan d'équipement pluriannuel.

Avec ce budget 2022 les Lyonnais.es verront enfin se lancer notre grande démarche de budget participatif à laquelle tous et toutes seront appelé.es à participer.

Le budget primitif est le budget de l'année à venir retraçant les choix de la municipalité en terme de recettes, pour celles qui sont décidées par la Ville, et de dépenses.

Il est voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le BP 2022 a été adopté lors de la session du Conseil municipal du 27 janvier 2022.

# Le Budget Primitif est un acte démocratique fort

Le budget se présente en 2 parties

## La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général (électricité, eau, etc.), intérêts de la dette, etc.

L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la Ville.

## La section d'investissement

Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements qui découlent de la mise en œuvre du Plan pluriannuel des investissements 2021/2026 (cf. le doc de présentation dédié au PPI) : création et rénovation d'écoles, d'équipements culturels et sportifs, de crèches, végétalisation de la ville, achats d'équipements, etc.

En miroir, sont également présentées les ressources qui permettent de financer ces investissements (autofinancement, recettes propres, emprunts, etc).

Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes :

- 1 Le principe de l'équilibre réel** oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section (fonctionnement et investissement). Cela rend impossible pour les collectivités de financer leur dette par le recours à l'emprunt, à la différence de l'État.
- 2 Le principe d'annualité** impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable comme l'investissement.
- 3 Le principe d'unité** exige la présentation du budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes (Théâtre des Célestins, Auditorium-Orchestre National de Lyon, Halles de Lyon Paul Bocuse).
- 4 Le principe d'universalité** implique, sauf exception, qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière.
- 5 Le principe de spécialité des dépenses** enfin, impose de cibler le plus précisément possible la nature ou la destination de chaque dépense prévue.

# Quelles sont les ambitions du Budget Primitif 2022

Le budget primitif 2022 décline la stratégie financière retenue pour les six années du mandat. Cette stratégie financière repose sur trois piliers :

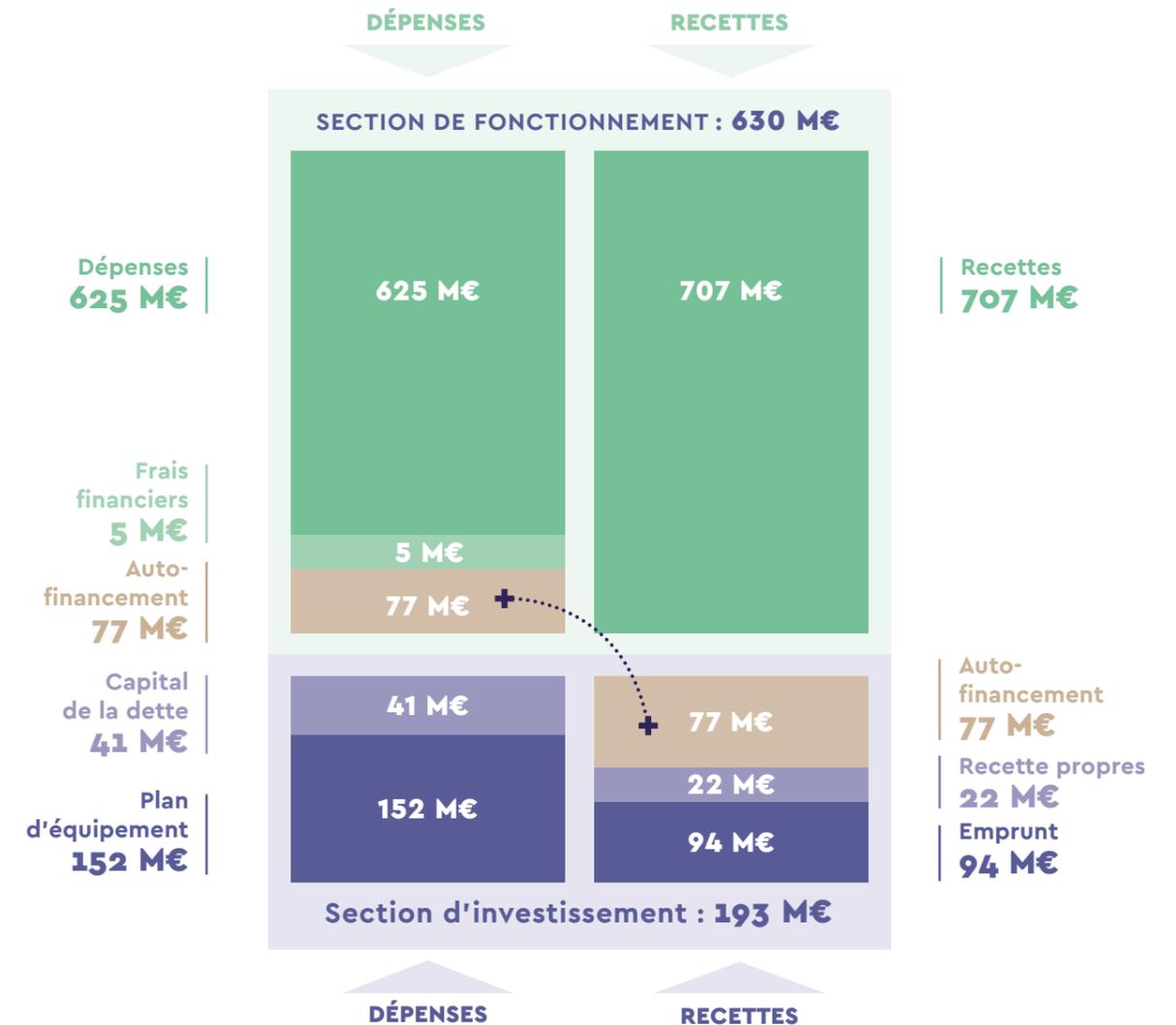


En octobre 2021, Standard & Poor's a confirmé la notation AA stable de la Ville, en soulignant « que la gouvernance et la gestion financières de la Ville sont fortes et proactives », ce qui lui permet « d'afficher de solides performances budgétaires et un endettement modéré ».

Standard & Poor's a par ailleurs souligné « que la Ville a mis en place des outils qui lui permettent un suivi budgétaire de qualité et un pilotage étroit », saluant également le pilotage de ses dépenses de fonctionnement.

# Les grands équilibres financiers du BP 2022

Le budget primitif 2022 s'établit à 823 M€



**Le BP 2022 est supérieur de 18 M€ au BP 2021 qui s'établissait à 805 M€**

Ce résultat s'explique essentiellement par :

- La hausse des dépenses de fonctionnement (+14,2 M€), qui intègrent notamment des dépenses liées à la crise sanitaire pour un montant total de 2 M€, et des dépenses exceptionnelles liées à des événements non récurrents.
- Un niveau des dépenses d'investissement (193,3 M€) légèrement supérieur à l'exercice de 2021, en lien avec la montée en puissance de la réalisation du plan d'équipements.

# Le fonctionnement des services publics

Les recettes de fonctionnement

**707 M€**

Les recettes de la Ville sont en nette augmentation pour 2022 pour atteindre **+24,5 M€**.

**452,5 M€**  
Produit fiscal consolidé **+4,5%**

+ Fiscalité directe  
+ Compensations fiscales  
+ Reversements Grand Lyon  
- FPIC\*

**29,9 M€**  
Autres recettes **-10,2%**

**61,2 M€**  
Fiscalité indirecte **+6%**

**69,6 M€**  
Dotations de l'État **+1,7%**

**86,9 M€**  
Recettes propres **+4,6%**

**52,5 M€**  
Reversements Grand Lyon **+0,0%**

**5,6 M€**  
Compensations fiscales **+455%**

Augmentation liée à la compensation par l'État d'une baisse de la taxe foncière bâties sur les locaux industriels.

**400,9 M€**  
Fiscalité directe **+3,9%**

\* Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Cette évolution importante des recettes de la Ville (**+24,5 M€**) s'explique principalement par :

- Une évolution positive de la fiscalité directe et indirecte.
- Des recettes propres en légère augmentation.

Il existe **4 principales sources de recettes pour la ville :**

**LES RECETTES PROPRES 12%**

Ces recettes sont tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine et des loyers encaissés par la Ville (87 M€).

Ces ressources propres affichent une augmentation de près de **4,6%** (+ 4 M€). Toutefois, en isolant (conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes) le remboursement par l'Opéra des personnels titulaires mis à disposition (3 M€), la progression est de **1%** pour un montant de recettes propres de **83,9 M€**. Ce niveau de recettes se rapproche progressivement de celui d'avant crise sanitaire.

**83,1 M€**

**LES DOTATIONS DE L'ÉTAT 10%**

Elles sont en légère augmentation, de **1 M€**.

Cette augmentation est liée à diverses compensations de l'État, ponctuelles, notamment sur les bibliothèques et pour l'organisation des 4 tours de scrutins électoraux. Toutefois, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, principale dotation de l'État, et, elle, est en diminution constante depuis 10 ans. Elle est prévue à hauteur de **64,5 M€** au BP 2022 (contre **68,6 M€** encaissés en 2021).

**70 M€**

**LA FISCALITÉ DIRECTE 57%**

C'est à dire le produit des impôts locaux (**401 M€**).

Elle connaît une évolution importante de **4%** (+15 M€), qui s'explique notamment par les effets de la majoration (de 20 à 60%) de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+3,7 M€), de la revalorisation des bases foncières et par le travail de sécurisation des bases fiscales réalisé entre les services de la Ville et ceux de l'État.

**401 M€**

**LA FISCALITÉ INDIRECTE 9%**

Elle est en augmentation de **6%** (+ 3 M€).

Elle est composée pour l'essentiel par les droits de mutation (**42,5 M€** contre **40 M€** au BP 2021).

**61 M€**

Les chiffres sont arrondis par soucis de simplification de la lecture.

Les diverses recettes de fonctionnement détaillées en page précédente permettent notamment de financer les dépenses de fonctionnement qui, pour 2022, s'élèvent à **630 M€**, soit une progression de **+2,5%** par rapport au BP 2021.

Les dépenses de fonctionnement  
**630 M€**

+

## Focus

+

### LA MASSE SALARIALE

Le principal poste de dépenses de la Ville est constitué, comme toutes les autres communes, par la **masse salariale**, c'est à dire la **rémunération des quelques 8300 agents de la Ville** (cela représente **57%** des dépenses de fonctionnement de la Ville, **ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des Communes de plus de 100000 habitants**).

Ce budget est en augmentation de **3%**, conformément à la stratégie définie en début de mandat.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- Une création nette de **47** postes supplémentaires à financer pour accompagner l'ouverture des nouveaux équipements municipaux (écoles, crèches, etc.), mettre en place de nouvelles actions (mission transition écologique, accessibilité et handicap, démocratie locale, etc.), ou encore assurer la rénovation et l'entretien du patrimoine immobilier de la ville.
- Une politique active de l'employeur pour valoriser les agent-es et le service public :
  - › Revalorisation du régime indemnitaire des agents municipaux, à hauteur de **7,1 M€** pour réduire les écarts entre femmes et hommes et entre filières et renforcer l'attractivité des métiers les plus en tension (crèches et police municipale notamment).
  - › Renforcement de la politique d'insertion en faveur des jeunes via une augmentation du nombre d'apprentis (objectif de 80 apprentis en 2022) et de stagiaires.

### LES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ

Il s'agit du 3<sup>e</sup> poste de dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à **77,2 M€** en 2022 et enregistrent une évolution de **4%**.

Toutefois, après retraitement (le remboursement par l'Opéra des frais des personnels titulaires de la Ville mis à disposition est compensé par une augmentation équivalente de subvention de **3 M€**), l'évolution est ramenée à **1,4%** (**74,2 M€**).

Les évolutions les plus notables :

- La revalorisation des participations allouées aux structures d'éducation populaire (MJC, centre sociaux, Maisons de l'Enfance et structures assimilées) de **+556 k€**, pour consolider leur fonctionnement et accompagner les initiatives associatives.
- La réévaluation de **+300 k€** des enveloppes de subventions affectées à la mise en œuvre des politiques de la Ville, sur les secteurs Cité Jardin (Gerland) et Gabriel Péri.
- La réévaluation de l'enveloppe de subventions au titre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » afin de créer une entreprise à but d'emploi dans le 8<sup>e</sup> arrondissement (**+80k€**).
- La revalorisation de la subvention à l'Institut Lumière (**+150k€**) et du fonds d'intervention Musiques actuelles (**+91k€**).
- Le renforcement du soutien aux porteurs de projets internationaux, en particulier au titre des aides d'urgence (**+95k€**).

### LES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PUBLIC

Elles enregistrent une hausse de près de **8%**, qui résulte essentiellement de l'ajustement de la subvention d'équilibre au CCAS (**+924 k€**).

**4,5 M€**  
Frais financiers **-10%**

**115,6 M€**  
Charges à caractère général **-0,2%**

**15,4 M€**  
Subventions organismes publics **+7,8%**

**77,2 M€**  
Subventions personnes de droits privé **+4,0%**

**57,4 M€**  
Autres charges **+1,6%**

**357,0 M€**  
Masse salariale **+2,9%**

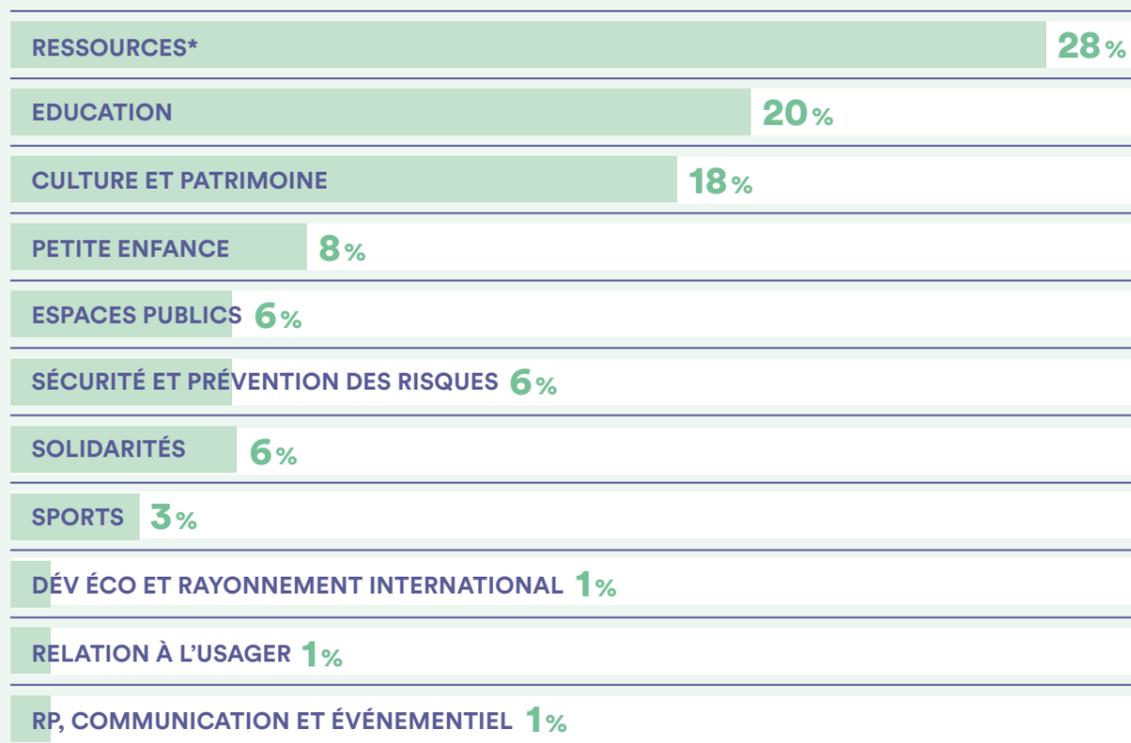
**2,5 M€**  
Dépenses imprévues **0%**

## Les dépenses de fonctionnement

Répartition par mission

# 630 M€

Afin de rendre plus concrètes les dépenses de fonctionnement, la présentation ci-dessous, par grandes missions, permet de voir les moyens importants consacrés par la Ville en matière d'éducation et de culture et patrimoine notamment.



\* Ces 28% (179 M€) comprennent notamment 101 M€ pour la rémunération des agents de la Ville travaillant au sein des directions ressources (Ressources humaines, Finances, Commande publique, Informatique, etc...), ou encore 20 M€ pour la Gestion technique des bâtiments.

# La Budgétisation Sensible au Genre

## LA VILLE DE LYON EST L'UNE DES VILLES PIONNIÈRES À S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE (BSG).

SON OBJECTIF EST D'ANALYSER OBJECTIVEMENT LA FAÇON DONT LES DÉPENSES PUBLIQUES SE RÉPARTISSENT AU BÉNÉFICE DES FEMMES OU DES HOMMES, D'IDENTIFIER D'ÉVENTUELS ÉCARTS ET D'ADOPTER IN FINE DES MESURES CORRECTIVES POUR TENDRE VERS PLUS D'ÉGALITÉ.

La volonté de la Ville de Lyon à travers cette démarche est donc de s'assurer que les politiques développées n'accroissent pas les inégalités de genre qui traversent la société mais, au contraire, qu'elles favorisent l'égalité.

Il s'agit aussi d'intégrer pleinement l'égalité femmes-hommes dans la conception des services rendus aux habitantes et aux habitants, dès leur programmation budgétaire.

Pour mettre en œuvre la démarche, la Ville a décidé de mobiliser une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Les prestataires retenus, Perfégal et l'association l'Etre Égale, ont démarré leur mission en septembre 2021.

La Ville a fait le choix d'engager une démarche pilote dans les domaines de la commande publique, des sports, des espaces verts mais aussi de deux structures: le Musée des Beaux-Arts et la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Sur le plan méthodologique, des entretiens, des sensibilisations et des formations-actions

sont organisés avec les élu-es et les directions concernées.

Pour chacun des secteurs pilotes, est appliquée une méthode de catégorisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, selon leur impact sur l'égalité femmes-hommes et leur potentiel de transformation des rapports de genre.

LES POLITIQUES PUBLIQUES NE SONT PAS NEUTRES. ELLES PEUVENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT RENFORCER LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. ELLES PEUVENT AUSSI CHERCHER À LES PRÉVENIR OU À Y REMÉDIER.

Les résultats de cette première phase – nécessaire pour identifier, mesurer et objectiver d'éventuels déséquilibres –, seront présentés dans le cadre de l'élaboration et du vote du budget 2023.

Ils permettront ensuite de définir des axes de progrès et d'aider à la conception de politiques publiques plus égalitaires et profitant à tous et à toutes.

Progressivement, de nouveaux services seront mobilisés dans cette démarche pour que, d'ici la fin du mandat, l'ensemble du budget soit analysé au regard de ses impacts sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

# Les investissements

Les dépenses  
d'investissement  
**193 M€**

Pour rappel, le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) a été fixé, pour la période 2021-2026, à **1,25 Milliards d'€** d'engagement, soit une augmentation de **20 %** par rapport au précédent mandat.

AINSI, AFIN DE METTRE EN OEUVRE CE PPI EN 2022, LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS SONT BUDGÉTISÉES À HAUTEUR DE **152 M€** AU BP 2022.

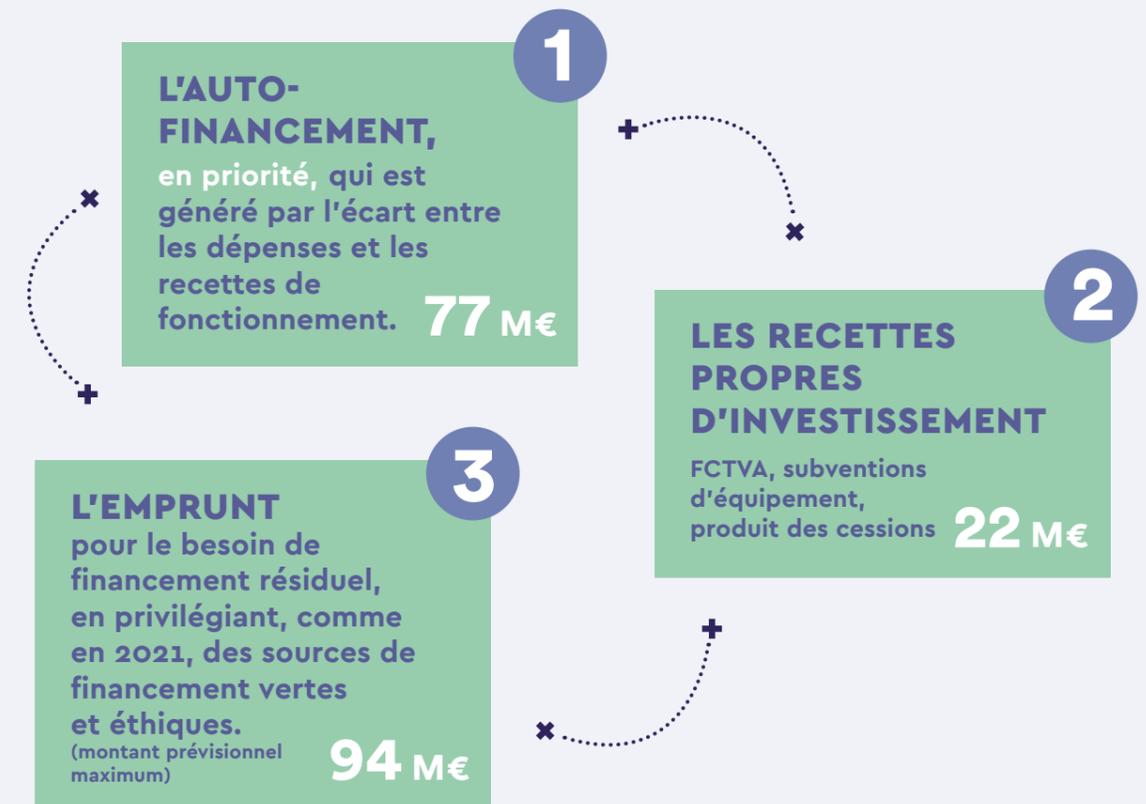
Ces **152 M€** permettront, entre autres, de réaliser les projets ci-dessous, qui traduisent l'ambition de la nouvelle majorité. Ils permettront également de financer les premiers projets retenus au titre de la campagne 2022-2023 du budget participatif.

A ces dépenses d'équipements, il conviendra également d'ajouter l'amortissement du capital de la dette pour **41 M€**. Soit un total pour la section d'investissement, au BP 2022, de **193 M€**.

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations qui se dérouleront sur l'exercice.

OPÉRATIONS	Crédits (M€)
SCOLAIRE Groupe scolaire Duvivier Cronstadt - Acquisition et construction	8,0
SCOLAIRE PUP Ginkgo - Groupe scolaire - Acquisition et construction	8,0
SCOLAIRE Groupe scolaire Nérard - Acquisition et construction	4,0
AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT Production de logements sociaux 2021-2026	3,2
ADMINISTRATION GÉNÉRALE Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville	3,0
CULTURE ET PATRIMOINE Bibliothèque Part-Dieu - Réhabilitation du silo	2,0
SOLIDARITÉS JEUNESSE Relocalisation-extension EHPAD Villette d'Or à la Sarra	2,0
ECLAIRAGE PUBLIC Travaux éclairage public	1,3
ESPACES PUBLICS Accompagnement des apaisements écoles	1,3
CULTURE ET PATRIMOINE Eglise St Bruno - Phase 2 - Achèvement de la restauration de l'église	1,2

## Comment sont financés les investissements en 2022 ?



## Évolution de l'encours de dette



\* C'est le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette en y consacrant la totalité de sa capacité d'autofinancement. Ce ratio ne doit normalement pas dépasser les 12 à 15 ans. A la fin du mandat, le ratio de la Ville de Lyon pourrait atteindre 9 années, conformément à la stratégie d'investissements définie par l'Exécutif.

# L'avancement du Plan Pluriannuel des Investissements 2021-2026

**En 2021, 93 M€ ont été mandatés au titre du financement des opérations du PPI.**

Ce niveau de réalisation, en deça des prévisions, est habituel en première année de mandat. En effet, en 2021, **un travail considérable a été réalisé**, en concertation avec l'ensemble des Adjoint.e.s et des Maires d'arrondissement, **afin de planifier finement et prioriser le lancement des opérations du PPI.**

Les principales opérations financées en 2021 sont :

OPÉRATIONS	Crédits (M€)
GRUPE SCOLAIRE LÉON JOUHAUX Restructuration	3,7
GRUPE SCOLAIRE VEYET Travaux d'extension	2,4
GRUPE SCOLAIRE DUVIVIER CRONSTADT Restructuration	2,4
GRUPE SCOLAIRE GINKGO Acquisition et démarrage	1,8
PARC DE VÉHICULES DE LA VILLE renouvellement	2,9
ACADÉMIE OMS Participation à l'installation	4,0
LOGEMENTS SOCIAUX Production 2015-2020	2,0
SILO DE LA BIBLIOTHÈQUE PART-DIEU Réhabilitation	3,0
ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOSURVEILLANCE Renouvellement	2,7
DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE Travaux d'entretien	2,1

En complément de ces grosses opérations, on peut également citer :



TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS

833 k€



TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE SUR LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

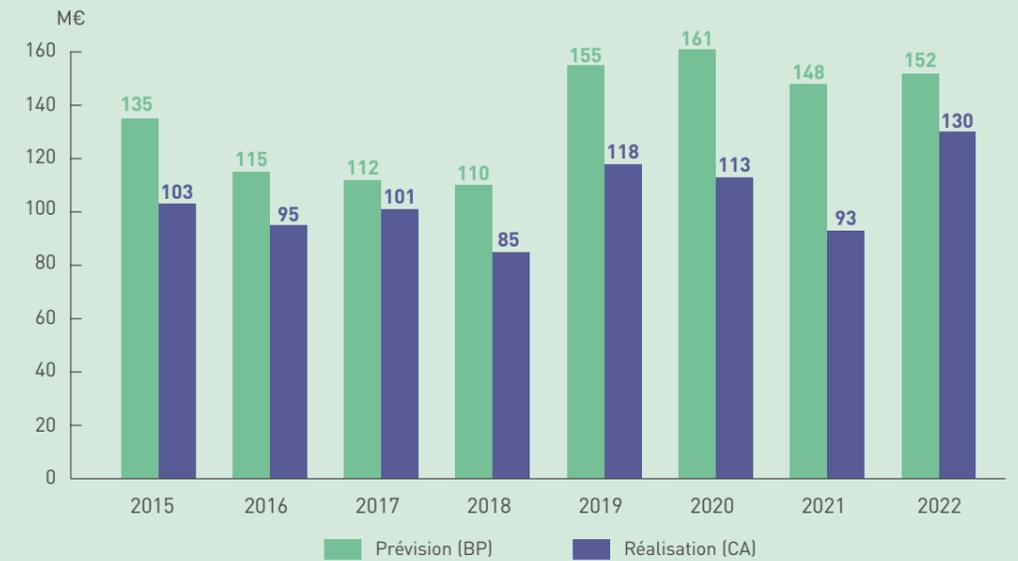
324 k€



APAISEMENT DES ABORDS DES ÉCOLES  
espaces verts, l'éclairage urbain et l'accès à ces établissements

134 k€

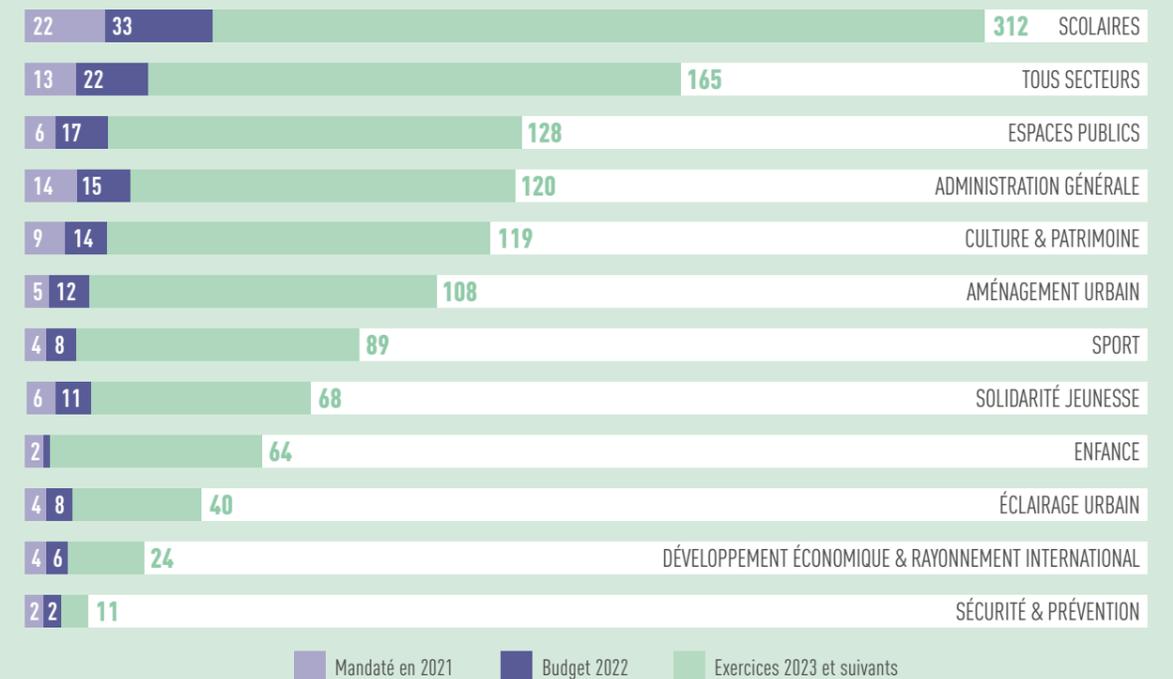
En 2022, si le budget donne la possibilité d'engager\* jusqu'à 152 M€ de dépenses (cf. pages précédentes), la prudence conduit la Ville à tabler sur un montant de réalisation effectif de l'ordre de 130 M€.



**Différence entre « Engagement » et « Mandatement » :**

- L'**engagement** représente la **décision de lancer la dépense** à partir des crédits votés au Budget Primitif (BP).
- Le **mandatement**, quant à lui, est l'acte administratif par lequel la Ville **donne ordre au comptable de payer**, en lui fournissant un mandat de paiement comportant toutes les pièces justificatives de la dépense. Les dépenses effectivement mandatées sont retranscrites dans le **Compte Administratif (CA)**.

Dans le détail, et par secteur du PPI, les réalisations 2021 et les projections 2022 sont les suivantes (en M€).



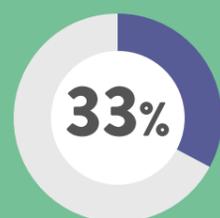
Ces réalisations démontrent qu'un équilibre est bien effectif entre les différents secteurs, tout en respectant les priorités politiques définies par le plan de mandat.

EN CONCLUSION, ET DE FAÇON GLOBALE,  
SUR UN MONTANT  
PRÉVISIONNEL DE PPI DE

**1248** M€

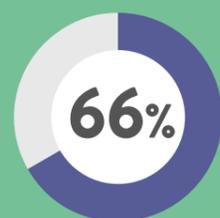
**412 M€**

D'AUTORISATIONS  
DE PROGRAMME  
NE SONT PAS  
ENCORE  
DÉMARRÉS



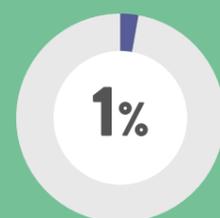
**821 M€**

D'AUTORISATIONS  
DE PROGRAMME  
SONT EN COURS  
*études préalables, études  
de maîtrise d'oeuvre, travaux*



**15 M€**

D'AUTORISATIONS  
DE PROGRAMME  
SONT D'ORES  
ET DÉJÀ  
TERMINÉS



Une autorisation de programme permet d'engager financièrement une opération sur plusieurs années. Elle fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal pour son lancement.

Ce lancement peut être phasé, en commençant par les études de maîtrise d'oeuvre ou l'acquisition du foncier. Des études préalables peuvent également précéder le lancement pour mieux définir le programme de travaux et ainsi éclairer la décision de la collectivité.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter  
le rapport du budget primitif 2022 :  
[lyon.fr/vie-municipale](http://lyon.fr/vie-municipale)

# Le Budget Primitif 2022